1

BIENVENUE A LA RESIDENCE DU SALUS

Boulouris
1250, route de la Corniche
83700 Saint-Raphaël
Tél./Fax 04.94.95.94.85
Accueil.scilesalus@sfr.fr



Vous arrivez dans une résidence située sur un site exceptionnel et nous vous remercions de prendre un peu de temps pour lire ces quelques recommandations.

La résidence du Salus est gérée par une société civile selon les règles de la jouissance d'immeuble à temps partagé (loi du 6 janvier 1986), plus communément désignée « multipropriété ». Elle comprend 20 studios situés aux 2 étages supérieurs de l'immeuble. La jouissance de chacun de ces studios est partagée en 19 périodes à durées variables.

Les 30 autres studios situés aux étages inférieurs sont en copropriété.

La cohabitation entre les multipropriétaires et les copropriétaires suppose le respect des consignes pour les <u>parties communes</u> que le gardien de la résidence est chargé de faire respecter. Ce règlement intérieur figure en annexe de ce livret et est affiché près du bureau de l'hôtesse. Les principales consignes sont rappelées aux entrées d'ascenseur, à savoir :

- Interdiction d'étendre le linge sur les rambardes des balcons,
- Tenue des chiens en laisse dans les parties communes et le jardin,
- Stationnement dans le parking à la place correspondant au studio, sauf autorisation de l'hôtesse de notre résidence ou du gardien de la copropriété,
- Jouissance paisible des lieux et respect du sommeil des voisins de 22 h à 7h,
- Utilisation de la douche dans le jardin en revenant de la plage pour ne pas transporter de sable dans les couloirs ou la literie.

Le gardien peut être joint en cas de problème concernant les parties communes au studio 111 aux heures affichées sur sa porte d'entrée.

La gestion de votre séjour dans notre résidence est confiée à notre hôtesse qui a notamment pour mission d'assurer votre confort, de veiller à la sauvegarde du matériel, de contrôler l'état des studios à l'arrivée et au départ des occupants, de décider, lors de la sortie, de la nécessité d'un nettoyage éventuel aux frais de l'occupant et de faire régler les frais de location de TV et de consommation en eau et électricité.

Notre hôtesse se tient à votre disposition dans son bureau aux heures suivantes : mardi 8 h - 12 h mercredi : 10h - 12h Jeudi 9 h - 12 h

Vendredi 8 h – 12 h / 14 h – 17 h Samedi 8 h – 12 h / 15 h – 19 h

Tél: 04.94.94.95 Mail: accueil.scisalus@sfr.fr

Votre arrivée est normalement prévue le samedi à partir de 16 heures, sauf accord préalable avec l'hôtesse par téléphone dans les jours précédant votre arrivée.

L'hôtesse vous demandera à votre arrivée :

- Si vous souhaitez utiliser le poste de télévision selon tarif de location,
- La remise d'un chèque de 200 € destiné à garantir d'éventuelles dégradations de votre fait, et, pour les occupants qui ne sont pas associés multipropriétaires, d'un autre chèque de 50 € destiné à couvrir d'éventuels frais de pré-nettoyage lors de votre départ. Ces 2 chèques seront libellés à l'ordre de la SCI Le Salus mais ne seront encaissés qu'en cas de problème.

L'hôtesse vous remettra :

- Les clés du studio et des accès aux parties communes,
- Une alèze pour la protection des matelas et une sous taie d'oreiller et ce, pour chacun des occupants. Pour des raisons d'hygiène évidentes, ces protections sont obligatoires. Les autres oreillers ne doivent pas être utilisés sans protection.
 Attention aux cheveux mouillés!

A votre entrée dans le studio :

- Ouvrez l'interrupteur général d'électricité situé dans l'entrée du séjour (tourner le bouton orange vers la droite),
- Vérifiez éventuellement que les radiateurs fonctionnent ou sont arrêtés,
- Allumez le réfrigérateur en tournant le thermostat sur 4 et le bouton « coolplus » sur 0,
- Si vous ouvrez les baies donnant sur le balcon, bloquez à l'aide de l'arrêt de porte la porte vitrée séparant l'entrée du séjour tant que la porte d'entrée est ouverte : les courants d'air risquent de provoquer un bris de la vitre.

N'oubliez pas de signaler dès votre arrivée les anomalies concernant l'inventaire et l'état du studio. A défaut, vous serez présumés avoir pris possession des lieux dans un état conforme à l'inventaire.

DURANT VOTRE SEJOUR



Merci de prendre soin du matériel et de la literie :

- respecter le nombre d'occupants correspondant aux possibilités de couchage : 4 +1,
- utiliser les alèzes et sous taies d'oreiller,
- protéger les poubelles par des sacs en plastique et respecter les règles du tri sélectif (rappelées dans le local à poubelles de la Résidence),
- lave-vaisselle : afin de protéger sa durée d'utilisation, du sel et du liquide de rinçage sont à votre disposition auprès de l'hôtesse,
- par grand soleil, ne jamais tirer les rideaux occultant gris sans avoir fermé au préalable les volets pour éviter tout choc thermique : plusieurs baies ont ainsi pu se briser (surtout en hiver lorsque le soleil est bas),

Le téléphone ne reçoit que les appels venant de l'extérieur mais vous pouvez appeler les numéros suivants : 15 SAMU, 17 police, 18 pompiers ainsi que les numéros verts.

Pour appeler depuis le studio, vous pouvez acheter dans les bureaux de tabac et maisons de la presse une carte prépayée.

Pour l'accès au réseau WI FI, se renseigner auprès de l'hôtesse.

Un aspirateur est à votre disposition dans le placard des compteurs au 3^{ième} étage ou au 4^{ième} étage. Merci de la remettre à sa place après utilisation et le nettoyer

En cas de panne quelconque, ne pas appeler directement une entreprise mais faire part du problème à l'hôtesse qui fera le nécessaire. Toute facture de dépannage demandée par un associé ou locataire ne sera pas remboursée.

A VOTRE DEPART

Les départs ont lieu normalement le samedi avant 10 heures,

6

sauf accord passé avec l'hôtesse la veille.

Vous avez souhaité trouver un studio bien tenu à votre arrivée. Votre successeur le souhaite également.

Concernant le nettoyage:

- Entre chacune des 19 périodes de jouissance, le budget de notre SCI prend en charge le nettoyage des studios : sols, vitres, rails des baies vitrées, carrelages muraux, nettoyage et désinfection des sanitaires et WC ainsi que de l'évier,
- durant ces périodes qui varient de 2 à 5 semaines, ce nettoyage incombe aux occupants, qu'il s'agisse d'un associé multipropriétaire ou d'un locataire.

Dans tous les cas, un pré-nettoyage incombe à celui qui part :

- Lavage de la vaisselle, des casseroles et poêles avec un détergent, le tout rangé dans les placards propres, sans déchets,
- Nettoyage des poubelles de cuisine et salle de bains,
- Dégivrage et nettoyage du réfrigérateur en plaçant s'il y a lieu la serpillère propre devant la porte <u>ouverte</u> pour éviter écoulement d'eau et moisissures,
- Nettoyage du four, intérieur et extérieur,
- > Remise en place des dessus de lits (lits superposés, banquettes)
- Rangement des oreillers dans le haut de la penderie et déposer les couvertures secouées et pliées sur le lit dans l'entrée.
- En été, penser à ôter le sable des sommiers de la literie!

L'hôtesse vérifiera à votre départ que ce pré-nettoyage est satisfaisant, à défaut, elle facturera à l'occupant qui part un nettoyage supplémentaire (45 € pour les associés, encaissement du chèque de 50 € pour les non associés). Elle vous fera régler le montant des consommations d'eau et d'électricité, les cartes TV, et s'il y a lieu, la taxe prévue si vous avez séjourné avec votre animal de compagnie (25€).

Merci de votre compréhension, bon retour et au plaisir de vous accueillir pour un prochain séjour!